



ATOUT PLIE Nord-Ouest 91

OBJET DE L'ACHAT DE PRESTATIONS : Action de formations collectives rattachée à la convention 28 d'Atout PLIE Nord Ouest 91

Théâtre Forum

CAHIER DES CHARGES

Date de mise en ligne du présent cahier des charges :

16/02/2010

Date limite de dépôt :

02/03/2010

Interlocuteur Equipe Atout PLIE Nord-Ouest 91 :

Arnela SALKANOVIC TESSIER : 01-69-29-97-98

Réponse à transmettre par mail et par courrier :

- Mail :

asalkanovic-tessier.plie@orange.fr

- Adresse :

Atout PLIE Nord-Ouest 91
2 bis Rue Léon Blum
91120 PALAISEAU

Période d'exécution de la prestation :

01/01/2010 au 31/12/2010

Atout PLIE (Nord-Ouest 91)
2 bis rue Léon Blum – 91120 PALAISEAU ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82
EMAIL : atoutplie91@orange.fr N°SIRET : 415 255 5200017 Code APE : 913 E

ARTICLE 1 – OBJET DE L'ACHAT DE PRESTATIONS

Le présent cahier des charges a pour objet la réalisation de « Théâtre Forum ».

Le Théâtre Forum a pour objectif de :

- Préparer les bénéficiaires PLIE aux entretiens d'embauche
- Permettre aux bénéficiaires PLIE de surmonter les éventuels obstacles lors des entretiens d'embauche

ARTICLE 2 – OBJECTIFS DE LA PRESTATION

La prestation de **Théâtre Forum** vise à permettre de :

- Analyser les différentes situations et les différents points de vue lors d'un entretien d'embauche
- Repérer et évaluer ses acquis, identifier ses atouts et ses limites
- Donner aux bénéficiaires PLIE des outils, des idées pour surmonter les pièges et les obstacles lors des entretiens d'embauche
- La thématique des discriminations à l'emploi pourra être abordée sur les sessions (ce point sera discuté entre le titulaire et la SAG dans la préparation de l'action).

ARTICLE 3 – DÉFINITION DES BESOINS

Quatre sessions de Théâtre Forum avec une moyenne de 10 à 15 participants (bénéficiaires PLIE) par session. Le nombre de participants pourra évoluer au cours de l'année en fonction des besoins et des motivations des participants.

Cette action se décline en un coût unitaire par session.

ARTICLE 4 – MODALITES DE SELECTION DE L'OPERATEUR

L'achat de prestation est soumis à concurrence entre opérateurs en mesure de réaliser le contenu de l'action décrit aux articles 1, 2, 5, 6.

L'étude des propositions reçues est réalisée avec la note méthodologique suivante :

- Méthode d'organisation et pédagogie alternée sur 8 points
- Moyens humains pour la réalisation de l'action sur 4 points
- Moyens matériels pour la réalisation de l'action sur 3 points
- Prix * sur 5 points

*** Chaque opérateur devra détailler son mode de calcul en précisant le coût unitaire par session.**

Cette prestation pourra être réalisée par un ou plusieurs opérateurs sélectionnés par Atout PLIE.

Toute proposition de l'opérateur, modifiant le présent cahier des charges, donnera lieu à une nouvelle mise en concurrence, si cette proposition est évaluée par les instances du PLIE comme plus performante que la proposition du dit cahier des charges et qu'elles souhaitent retenir ce nouveau contenu pédagogique.

ARTICLE 5 – MODALITES D'EXECUTION DE LA PRESTATION

ARTICLE 5-1 LIEU D'EXECUTION DE LA PRESTATION

Le lieu d'exécution de l'action sera dans les locaux d'Atout PLIE Nord Ouest 91, ou bien dans une salle réservée à cet effet par les soins d'Atout PLIE.

ARTICLE 5-2 – DELAIS D'EXECUTION DE LA PRESTATION

Les quatre sessions Théâtre Forum, doivent avoir lieu avant le 31/12/2010.

Atout PLIE (Nord-Ouest 91)
2 bis rue Léon Blum – 91120 PALAISEAU ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82
EMAIL : atoutplie91@orange.fr N°SIRET : 415 255 5200017 Code APE : 913 E

En cas d'un nombre d'orientation inférieur à 8, la SAG se donne le droit de reporter la session Théâtre Forum.

ARTICLE 5-3 – CONTRACTUALISATION DE LA PRESTATION

ARTICLE 5-3-1 – CONVENTION

Une convention par prestation individuelle mobilisée sera signée par Atout PLIE et l'opérateur conformément à la procédure de gestion du Fonds Social Européen. La prestation sera financée sur la base du calcul: coût unitaire par session.

Seules les sessions réalisées, avec des participants, seront payées. A la fin de chaque session, «une réunion d'échanges» entre la SAG et l'opérateur sera organisée, afin d'avoir un retour immédiat de la participation des participants PLIE lors des Théâtre Forums.

Pour obtenir le paiement de la prestation, l'opérateur devra transmettre à la Structure d'Animation et de Gestion (SAG) d'Atout PLIE Nord Ouest 91: les justificatifs liés aux participants c'est-à-dire les feuilles d'émargements signées par les participants et le bilan final de la présentation (à la fin des quatre sessions de Théâtre Forum).

ARTICLE 5-3-2 – AVENANT

En cas de réalisation de la convention avant le 31/12/2010 et de besoins supplémentaires repérés par la SAG, avant la fin de ce même exercice, un avenant pourra être mis en place pour un complément de session dans les conditions définies par la convention initiale.

L'opérateur devra faire au préalable une demande d'extension par écrit, la structure d'animation et de gestion du PLIE y répondra favorablement ou défavorablement en fonction des besoins exprimés et de sa capacité financière.

ARTICLE 5-4 – MODALITES DE REGLEMENT DE LA PRESTATION

Le paiement de la prestation interviendra sur présentation d'une facture et des justificatifs de service fait :

- état de présence (feuilles d'émargement)
- Comptes-rendus des réunions d'échange intermédiaires
- et le bilan final de la prestation.

Seront payées les seules sessions réalisées avec les bénéficiaires PLIE sur l'année civile.

ARTICLE 5.4.1 ETABLISSEMENT DU PRIX

Le prix figure dans l'offre du titulaire.

Le présent marché est traité à prix unitaire par session Théâtre Forum.

Le prix inclus les frais de mission et tous les autres frais.

La prestation faisant l'objet du présent marché est facturée conformément au prix contenu dans l'offre du prestataire.

Le prix est ferme durant toute la durée du marché.

ARTICLE 5.4.2 – CLAUSE DE RÉFACTION

En cas de non réalisation, Atout PLIE Nord Ouest 91 ne procédera pas au paiement du prix correspondant.

ARTICLE 5-5 – PIECES CONSTITUTIVES DE LA PRESTATION

1. La convention signée entre l'opérateur et Atout PLIE
2. Le présent cahier des charges dont l'exemplaire conservé dans les archives d'Atout PLIE seul fait foi
3. Les documents de réponse du présent Appel d'offres.
4. La maquette financière exigée par le FSE pour l'achat de prestation
5. Les devis individuels relatifs à cette prestation.

Atout PLIE (Nord-Ouest 91)

2 bis rue Léon Blum – 91120 PALAISEAU ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82
EMAIL : atoutplie91@orange.fr N°SIRET : 415 255 52000017 Code APE : 913 E

ARTICLE 6 - PUBLIC DU PLIE CONCERNE

Les bénéficiaires PLIE en recherche active d'emploi seront orientés sur la prestation.

ARTICLE 7 - MODALITES D'ORIENTATION DU PUBLIC VERS LE PRESTATAIRE

ARTICLE 7- 1- GENERALITES

Toute entrée sur la prestation est conditionnée par: la transmission de l'orientation par le référent de parcours PLIE à la Structure d'Animation et Gestion (SAG). Ensuite la SAG transmet au prestataire la demande de positionnement.

Le prestataire ne peut pas accueillir de participants sans réception de cette orientation validée par la SAG.

Atout PLIE Nord Ouest se garde le droit du nombre de bénéficiaires PLIE par sessions. Ce nombre dépendra des besoins et des motivations vis-à-vis de l'action. Par ailleurs, en cas d'un nombre d'orientation inférieur à 8, la SAG se donne le droit de reporter la session Théâtre Forum.

ARTICLE 7- 2- CAS PARTICULIERS

- **En règle générale, si le participant orienté est éligible à d'autres financements relatifs à la même prestation ; le prestataire s'engage à basculer le financement de cette prestation sur la convention correspondante. En effet, les financements FSE ne peuvent se substituer aux financements de droit commun.**

ARTICLE 8- FONCTIONNEMENT GENERAL DE LA PRESTATION

Le prestataire s'engage à proposer la mise en œuvre de quatre sessions Théâtre forum sur des périodes discutées avec la SAG, tout au long de l'année 2010.

ARTICLE 9 - DEROULEMENT DE LA PRESTATION

Article 9-1 Les différentes phases de la prestation

Le déroulement de la prestation devra reprendre les étapes présentées dans le tableau suivant.

Phases	Objet	Contenu
Entrée sur la prestation	Accueillir, informer, valider l'entrée en s'appuyant sur la demande de la SAG.	<ul style="list-style-type: none">• Présenter aux participants PLIE les objectifs de la prestation, ses différentes phases.• Susciter l'adhésion.• Analyser les attentes / les besoins.• Valider l'entrée.• Informer les participants que l'action est financée par le FSE.
Suivi au cours de l'action	Informers les référents de parcours et la SAG sur la réalisation de l'action à la fin de chaque session	<ul style="list-style-type: none">• Mesurer et analyser la participation des bénéficiaires PLIE.• Réajuster le contenu de l'action lors des « réunion d'échanges ».• Faire un point sur la participation des participants PLIE en lien avec la problématique de l'action et en informer la SAG.
Bilan de fin de prestation	Evaluation de l'action pour les bénéficiaires PLIE, la SAG et l'opérateur.	<ul style="list-style-type: none">• Entretien de conclusion avec tous les partenaires• la mise en place d'un document de Bilan de la part de l'opérateur à destination des référents de parcours PLIE et de la SAG.

Atout PLIE (Nord-Ouest 91)

2 bis rue Léon Blum – 91120 PALAISEAU ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82
EMAIL : atoutplie91@orange.fr N°SIRET : 415 255 52000017 Code APE : 913 E

Article 9-2 Les points d'étape

Dans le cadre du déroulement de la prestation, 3 points d'étape sont particulièrement importants et contribuent à donner pleinement son sens à l'action proposée. Ces trois points doivent donc faire l'objet d'une attention particulière.

1/ Validation de l'entrée sur la prestation

Le prestataire a la responsabilité de recevoir que des personnes orientées par la SAG aux différentes sessions Théâtre Forum.

2/ Suivi au cours de l'action

Ces bilans d'étapes prennent la forme d'une « réunion d'échanges ».

Ils permettent de faire le point entre la SAG et le prestataire, sur la réalisation de la session de Théâtre Forum, mais également de réajuster le contenu aux besoins et aux demandes des participants PLIE.

3/ Bilan de fin de prestation

Ce bilan final prend la forme d'un « entretien de conclusion » en présence des référents de parcours PLIE et de la SAG. Il s'accompagne d'un document de restitution des différentes sessions Théâtre Forum réalisées.

4/ Abandon de prestation

En cas de non présentation d'un des participants PLIE à une session de Théâtre Forum, le prestataire se doit d'informer la SAG. Une nouvelle orientation pourra avoir lieu suite à la décision des référents de parcours et la SAG.

ARTICLE 10 - CONTENU DU DOCUMENT FINAL TRANSMIS AU PARTICIPANT

Pas de documents spécifiques à transmettre aux bénéficiaires PLIE.

ARTICLE 11 – MODALITES DE SORTIE DE LA PRESTATION

La session Théâtre Forum doit être d'une durée minimale de 4 heures.

ARTICLE 12 - MOYENS MIS EN OEUVRE DANS LE CADRE DE LA PRESTATION

Article 12- 1 - Moyens humains

Un responsable de l'action est nominativement désigné par le prestataire. Il assure le suivi administratif de la prestation (transmission de documents relatifs à l'exécution de la convention...). Il est garant de la coordination technique de l'action entre tous les intervenants et du respect du cahier des charges.

Toute absence prolongée ou toute vacance de poste est immédiatement signalée à la chargée de mission d'Atout PLIE qui suit la prestation.

Tout changement d'intervenant est signalé à la chargée de mission d'Atout PLIE qui suit la prestation.

Le prestataire s'engage à faire intervenir un personnel compétent et formé pour la prestation.

Article 12- 2 - Moyens matériels

Le prestataire s'engage à mettre à disposition des participants des outils pédagogiques adéquats (adaptés et récents).

En outre, le Logo du FSE doit apparaître obligatoirement sur tous les documents utilisés pour l'action et dans les locaux où se déroule l'action.

ARTICLE 13 - MODALITES D'EVALUATION DE LA PRESTATION – DEMARCHE QUALITE

Article 13-1 – Tableau de bord de suivi dans l'action

Un tableau de bord de suivi dans l'action faisant état des participants PLIE pour chacune des sessions Théâtre Forum réalisé. Ce document donne un aperçu de chacune des sessions Théâtre Forum réalisées.

Ce document vise à :

- Permettre de faire régulièrement le point sur l'état des sessions Théâtre Forum
- Servir de base à la certification du service fait.

Il contient notamment les rubriques suivantes :

- Nom, prénom et statut du participant
- Nom du référent de parcours PLIE
- Date de la session Théâtre Forum
- Présence: un état de présence détaillé des participants (heure d'arrivée, heure de départ, signature)
- Observation : (commentaires sur la participation)

Article 13-2 – Réunion de bilan de prestation

Au sein de l'association Atout PLIE, un référent de l'action est spécifiquement chargé du suivi de la prestation. Il assure des rencontres régulières avec le prestataire.

En fin d'année, une réunion de bilan est organisée avec le prestataire et les référents de parcours PLIE ainsi que la SAG. Cette réunion de bilan vise à évaluer la qualité globale de la prestation, ses résultats, ses points forts et les problèmes que le prestataire a pu rencontrer dans son exécution.

ARTICLE 14 – REUNIONS PARTENARIALES

Le prestataire s'engage à favoriser en toutes circonstances le développement des liens avec la SAG, chargée du suivi des actions.

Le prestataire s'engage à favoriser la connaissance de la prestation auprès des référents de parcours du PLIE notamment à travers sa participation aux réunions partenariales organisées par l'association Atout PLIE.

ARTICLE 15 – CLAUSE DE CONFIDENTIALITE / DONNEES NOMINATIVES

Le prestataire s'engage à mettre en place des procédures permettant d'assurer la confidentialité des informations concernant les participants de la prestation. Les informations ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles relatives à la prestation en elle-même. Le participant est informé de l'utilisation faite des renseignements demandés.

ARTICLE 16 – TRANSMISSION DE DOCUMENTS

Le prestataire s'engage à transmettre les documents suivants aux interlocuteurs ci-après identifiés :

TABLEAU DE SYNTHESE DES DOCUMENTS A TRANSMETTRE À ATOUT PLIE

Rythme de transmission	TYPE DE DOCUMENT	DESTINATAIRES	COMMENTAIRES
En réponse à l'appel d'offre	Réponse à l'achat de prestation et transmission des documents qualitatifs et financiers par courrier + mail	SAG	Sans ce document le dossier ne sera pas traité.
En réponse à l'appel d'offre	Copie des conventions signées avec les autres organismes cofinanceurs de l'action	SAG	Exemples de cofinanceurs : ASSEDIC, Conseil Général, Conseil Régional, Agefiph, OPCA
A l'entrée	Mail de prescription + devis	Mail de prescription transmis par la SAG au prestataire et devis transmis à la SAG par le prestataire	L'acceptation du devis par la SAG marque la validation de l'entrée sur la prestation
Durant l'action	Tableau de suivi dans l'action ainsi que les états de présences (feuilles d'émargement)	SAG	Ce tableau permet de faire le rapprochement avec les informations transmises à la direction d'Atout PLIE. Ce tableau sert à la certification de service fait. Transmis aux référents de parcours
A la sortie	Bilan final de la prestation + facture + feuilles d'émargement.	Référent de parcours PLIE SAG	Ce document est la formalisation détaillée du travail mené durant la prestation avec les participants PLIE
A la demande de règlement	Tableau de suivi dans l'action ainsi que les états de présence	SAG Référent de parcours	Ce tableau sert à la certification de service fait

Atout PLIE (Nord-Ouest 91)

2 bis rue Léon Blum – 91120 PALAISEAU ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82
EMAIL : atoutplie91@orange.fr N°SIRET : 415 255 52000017 Code APE : 913 E